

Conseil d'école du jeudi 7 novembre 2013

École primaire publique de Laruscade

Personnes présentes :

➤ Education Nationale :

Mme Ghibaudo, directrice de l'école, déchargée à plein temps car secrétaire du RRS

M Bisensang, enseignant de CM2

Mme Blanchet, enseignante de CM1-CM2

Mme Poulain, enseignante de CM1-CM2

Mme Dechelotte, enseignante de CE2-CM1

Mme Goury, enseignante de CE1-CE2

Mme Rigollet, enseignante de CE1

Mme Da Queija, enseignante de CP-CE1

Mme Gardère, enseignante de CP

Mme Mora, enseignante de GS-CP et mandataire de la coopérative scolaire

Mme Chapuis, enseignante de PS-GS

M Darrigrand, enseignant de MS-GS

Mme Duguy, enseignante de PS-MS

Mme Castang, enseignante de PS-MS et mandataire de la coopérative scolaire

Mme Guichou, enseignante de PS-MS

M Langlais, enseignant surnuméraire : « dispositif plus de maîtres que de classes »

Mme Mathé, enseignante du RASED

➤ Comité de Parents élus

Association non affiliée : Mme Khennache, Mme Mijalski et M Barcos.

Association APER : dissoute et non représentée

Association FCPE : Mme Dantas, Mme Saba, M& Mme Nicolleau. Mme Audureau, M Esquer.

➤ Mairie

M Labeyrie, Maire

Mme Hervé, première adjointe

M Blain, adjoint chargé du suivi du pôle maternel

Mme Salles, adjointe aux affaires scolaires

➤ Employés communaux

Mme Bordron, Mme Courpon, Mme Eyquem et Mme Lasseverie, agents polyvalents et ATSEM

M Moranis, agent polyvalent

M Fafournoux, cuisinier

Mme Bouteloup, responsable de la bibliothèque

Personnes absentes et excusées :

M Kessas, IEN et Mme Landreau, DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)

La séance est ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : Mmes Gardère et Goury

Liste d'émargement, tour de table, et présentation des participants.

Rappel de l'ordre du jour prévu et discussion point par point :

1. Présentation du Conseil d'école : composition et rôle

- Remerciement aux parents volontaires pour s'impliquer dans la vie de l'école durant cette année scolaire. Constat d'une bonne représentativité des différents niveaux de classes. 3 associations élues : plus de projets, meilleures diffusion et explication des diverses demandes et attentes des parents et de l'école. Interrogations à propos de la dissolution de l'APER et absence de ses membres au conseil. La directrice prendra contact avec l'association.

14 parents titulaires élus pour 14 classes et 14 suppléants. Participation en baisse : 199 votes cette année, (237 votes l'an dernier) sur 488 votants = 40,7 % (53% l'an dernier).

Résultats : 5 représentants titulaires et 5 remplaçants pour l'APER (Association des Parents d'Elèves Ruscadiens). 6 titulaires et 6 remplaçants affiliés à la FCPE et 3 titulaires et 3 remplaçants pour la liste sans affiliation.

- Rappel des règles de fonctionnement et du rôle du Conseil d'école et du Comité de parents

Le Conseil d'école :

Les membres du Conseil d'Ecole sont de droit :

- la directrice de l'école, qui le préside,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale,
- le Maire ou un conseiller municipal,
- les enseignants,
- un membre du RASED (Mme Mathé, enseignante E, présente le mardi et le vendredi sur l'école, ainsi que Mme Denis Ferreira, psychologue scolaire qui intervient lors des équipes éducatives et reçoit les parents qui le souhaitent sur RDV),
- les parents d'élèves élus,
- le DDEN (Mme Landreau pour l'école),
- le maître de langues et culture d'origine : la classe de marocain est à Blaye cette année,
- et éventuellement un représentant des activités périscolaires.

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Sur proposition de la Directrice, il :

- vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école
- délibère sur les questions d'aménagement du temps scolaire et d'organisation d'activités de soutien
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et de la communauté scolaire
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles

Il se réunit une fois par trimestre. Il peut aussi être réuni exceptionnellement à la demande de la Directrice, du Maire ou de la moitié des membres du conseil.

Chaque compte-rendu de Conseil, rédigé sous la responsabilité de la Directrice, est conservé à l'école. Un exemplaire est envoyé au Maire, un autre à l'Inspecteur et un exemplaire est affiché pour que les parents puissent en prendre connaissance. En fin d'année scolaire, un bilan de toutes les questions abordées est établi et un représentant des parents d'élèves, ainsi qu'un enseignant sont désignés pour préparer les élections de la rentrée suivante.

Le rôle des représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves élus pour un an au conseil d'école **ont voix délibérative**. Les représentants des parents d'élèves sont le **relais des préoccupations des parents dans tous les domaines touchant à la scolarité de leur enfant**. Ils représentent les parents d'élèves de l'école et sont un lien particulièrement important entre les parents et l'école. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la Directrice. Les parents d'élèves connaîtront les attentes et règlements de l'école et sauront les expliquer et aider l'école à les faire respecter. Ils sauront aussi conseiller aux parents inquiets ou vindicatifs de demander sans tarder un RDV avec l'enseignant concerné ou la Directrice. Il est important de calmer rapidement des ragots qui pourraient déstabiliser l'école et nuire au climat de confiance et de respect, propice aux apprentissages, dont les élèves ont tant besoin. Des manifestations seront prévues et l'équipe éducative sera ravie d'être accompagnée et aidée par les parents d'élèves. Elles espèrent aussi que les parents feront preuve d'autant d'efficacité que l'an dernier pour organiser des manifestations, dont l'argent récolté permettra de financer les nombreux projets de l'école.

2. Bilan de la rentrée 2013

- Une ouverture de classe : 14 classes : 6 maternelles + 8 élémentaires

- Une équipe renouvelée en partie avec 6 nouveaux enseignants :

- Mme DA QUEIJA, au CP-CE1

- Mme GOURY au CE1-CE2,

- Mme DECHELOTTE, au CE2-CM1,

- Mme POULAIN au CM1-CM2,

- M DARRIGRAND en MS-GS et

- M LANGLAIS, maître surnuméraire affecté à l'école dans le cadre du dispositif « plus de Maîtres que de classes » de la Refondation de l'école. Projet expérimental, 2 dans notre circonscription. Objectif « Permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques [...] diverses et adaptées, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie ». Ce n'est pas un remplaçant, ni un maître spécialisé du RASED. Il travaille avec les enseignants autour de projets élaborés et menés ensemble en Maîtrise de la langue ou en mathématiques. Il intervient dans les classes ou prend quelques enfants en dehors dans sa propre classe. Remerciements à la Mairie qui a pu créer 2 classes pour cette rentrée. Une collaboration intéressante s'est aussi mise en place entre les classes, M Langlais et la bibliothécaire Mme Bouteloup, pour des projets de production d'écrits autour des récits d'aventure (M. Bisensang), récits policiers (Mme Blanchet) et poésie (Mme Goury).

- Mme AREVALO est arrivée cette semaine à l'école, en tant « qu' aide administrative et soutien à l'encadrement pédagogique ». Elle assistera Mme Ghibaudo, directrice de l'école et l'équipe enseignante chaque jour jusqu'à 15h30.

- Le RASED :

Présentation du RASED par Mme Mathé, enseignante spécialisée qui intervient 2 matinées par semaine (mardi et vendredi) à l'école auprès d'élèves ayant des difficultés importantes d'apprentissage. Elle procède à des évaluations individuelles au CP et en GS dès le début de l'année et représente une aide précieuse pour les enseignants. Elle intervient aussi lors des rencontres avec les parents et lors des Équipes éducatives.

Une nouvelle psychologue scolaire, Mme Denis-Ferreira remplace Mme Lapeyre et peut-être contactée par téléphone pour RDV.

Le Dr Laurent, remplace le Dr Calderara. Sa zone d'intervention est immense (jusqu'à Blaye). Elle se déplace actuellement pour valider les PAI demandés par les parents. Ne la solliciter que pour des maladies chroniques ou invalidantes, qui nécessitent un protocole particulier à mettre en place à l'école et qui autorise, dans ce cadre seulement l'administration de médicaments.

- Les effectifs :

2013-2014 : 340 élèves inscrits à la rentrée de novembre, soit une moyenne de **24.3 élèves/classe**. Fluctuations importantes : 6 radiations et 15 inscriptions depuis septembre. Les prévisions sont très aléatoires. Effectifs satisfaisants cette année du fait de l'ouverture d'une 14ème classe à la rentrée.

Répartition des 340 élèves à ce jour :

PS-MS-GS : 130 élèves

Elémentaire : 210 élèves

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectif 07/11/2013	43	51	36	48	43	34	48	37	340
Effectif prévu pour 09/2014	33 attendus	44	51	35	48	41	34	49	335

- La restauration :

Repas toujours d'aussi bonne qualité et même volonté de s'adresser aux producteurs locaux : les produits bio viennent de Lapouyade. Grande innovation à l'initiative de M. Fournoux : mise en place d'un self à la rentrée, pour tous les élèves de la GS au CM2. Jolies décoration, bruit un peu moins important. Investissement important de la Mairie (17200€) rendu nécessaire du fait de l'augmentation du nombre d'enfants prenant leur repas à l'école (305 couverts chaque jour). Enfants ravis et parents satisfaits aussi, accès à l'autonomie et meilleure fluidité dans la prise des repas.

- Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) :

Ces personnes mise à disposition des classes maternelles par la Mairie, à la grande satisfaction des enseignants et des élèves, changent de classe chaque année. Pour 2013-2014, c'est Mme Lasserrie qui travaille avec Mme Guichou (PS-MS), Mme Bordron travaille avec Mme Castang (PS-MS) , Mme Courpon travaille avec Mme Duguay (PS-MS), Mme Eyquem travaille encore quelques semaines avec M Darrigrand (MS-GS), puis sera remplacée et Mme Séverin travaille avec Mme Chapuis (PS-GS) et Mme Mora (GS-CP).

La Directrice s'étonne qu'après plus de 2 mois d'école de nombreux parents ne connaissent pas le nom de l'enseignant de leur enfant. Elle rappelle qu'il est indispensable de donner la classe et le nom de l'enseignant lors de tout appel téléphonique (il y a 4 classes de PS, 3 MS, 3 GS, 3 CP, 3 CE1, 2 CE2, 4 CM1 et 3 CM2).

3. Budgets

- Coopérative OCCE :

Mme Ghibaudo remercie Mmes Mora et Castang, mandataires cette année, de se charger de la gestion de la coopérative scolaire OCCE. Actuellement, le solde du compte est de 6660 €. Les adhésions des familles ont permis un versement de 2196 €.

La cotisation versée à l'OCCE s'élève à 607€. Les dépenses depuis septembre concernent, la participation de 5 classes à Livre en Citadelle et le règlement de la sortie au Théâtre Fémina des CM. Les futures dépenses concerneront les livres des Comités de lecture (80€ à 100€/classe), le règlement des mini-concerts, les réservations de bus pour les sorties, les projets à réaliser, la préparation des manifestations de l'école,

Le bilan de la kermesse de juin 2013 a été très positif. Les bénéfices ayant été plus importants que l'année précédente, bien que les jeux soient gratuits. Ceci en partie grâce à la réussite du repas organisé le soir de la kermesse et à la participation des parents aussi bien à l'achat qu'à la confection de denrées.

Les prochaines entrées concerneront les photos scolaires.

Des photos individuelles et de groupe seront de nouveau proposées aux familles. La pochette coûtera 17€. Pas de photos d'identité, ni de fratrises, interdites à l'école. Les pochettes seront laissées une semaine aux familles, afin que les nouvelles commandes puissent être réalisées avant Noël. Proposition qui satisfait grand nombre de parents, car souvenir de classe et occasion d'un cadeau de Noël original. Mais aucune obligation de prendre la pochette entière, ou la moindre photo. Par contre, rapporter la pochette après avoir scanné les photos est un vol et le photographe peut porter plainte. Pour faciliter la gestion, il est demandé de régler chaque commande à l'enseignant de l'enfant (ne pas globaliser et régler 2 commandes dans une classe) et de prévoir la somme exacte en cas de règlement en espèces (pas de caisse). Il est possible d'indiquer la date d'encaissement à l'arrière du chèque si des parents souhaitent être débités en fonction de leur paye. Enfin, la 3ème pochette d'une fratrie de 3 enfants est gratuite (celle du plus jeune), si 2 pochettes complètes achetées.

Pour finir, Mme Mora demande à quelques parents de vérifier et de signer le compte-rendu financier établi à ce jour.

- Budget alloué par la Mairie

Mme Hervé, première adjointe, précise les répartitions de ce budget pour cette année scolaire 2013-2014: 14 000 € sont dépensés pour les fournitures scolaires chaque année. A cela s'ajoute des subventions : transport scolaire (2 500 €), cadeaux de Noël (2 000 €) et spectacle de Noël (1 000 €). Les ramettes de papier ont représenté 1000€ et l'entretien des photocopieurs 3 400€. L'investissement mobilier s'est élevé à 2900€, le poste alimentation à 61500€... La Mairie dépense globalement 95€ par élève.

Mme Ghibaudo remercie la Mairie qui alloue un budget sur l'année scolaire à l'école, alors que le budget municipal est voté par année civile. Cela permet aux nouveaux enseignants d'arriver en septembre avec une enveloppe globale intacte. Un merci aussi à Mme la comptable, Sylvie Aznard qui gère les budgets octroyés à l'école avec beaucoup de soin et de réactivité, ainsi que le service d'entretien des photocopieurs et les commandes de papier.

Merci pour l'engagement de la Mairie à remplacer les 12 ordinateurs installés dans la salle informatique et à en fournir d'autres pour équiper les classes. La question de l'accès Internet à l'école

maternelle reste en suspens. Un nouveau tableau reste en commande et sera changé comme les 4 précédents depuis le début de l'année.

Il est demandé à la mairie si elle pourrait mettre à jour la page de son site concernant l'école. Ce sera fait. Le compte-rendu de ce Conseil d'école pourra y apparaître.

4. Projet d'école et projets pédagogiques

- ❖ Rappel concernant le Projet d'école 2011-2015 autour duquel s'articulent les projets. Il s'oriente autour de 4 axes :
 - Accéder à une meilleure maîtrise de la langue (pilier 1 du Socle Commun) grâce à une harmonisation des pratiques entre les cycles dans le domaine de l'étude de la langue et de la production d'écrits, ainsi que la mise en place de dispositifs qui concourent à l'égalité des chances (maître surnuméraire, participation au journal Zéphyr, Comités de lecture, rencontres avec des auteurs...)
 - Accéder à une meilleure maîtrise des mathématiques (pilier 3 du Socle Commun), en harmonisant les pratiques entre cycles, en participant au projet Faites vos jeux (réalisation de jeux mathématiques et rencontres), à un rallye maths...
 - Devenir un élève citoyen, respectueux des règles et des autres (Compétences liées au Vivre ensemble, piliers 6 et 7 du Socle de Connaissances) : en impliquant les élèves et leurs parents dans la vie de l'école (Conseil de Délégués puis peut-être Conseil de Coopérative avec un budget à gérer, multiples rencontres avec les parents, expos, manifestations communes...)
 - Développer une culture humaniste (pilier 5 : culture humaniste) en diversifiant les pratiques artistiques pour former des élèves acteurs et spectateurs : partenariat avec CDDP pour un parcours autour de films documentaires scientifiques, petits concerts, salle info équipée de 12 d'ordinateurs avec accès Internet (fluctuant) pour accéder à des sites culturels,...
- ❖ Projets en temps scolaires et hors temps scolaires qui œuvrent dans l'esprit du projet d'école :
 - Les Activités Pédagogiques Complémentaires de 11h45 à 12h15, 2 jours par semaine, 68 élèves proposés travaillent essentiellement des compétences de français, mathématiques et de méthodologie. En maternelle, le travail est axé sur le langage. L'autorisation demandée à l'année aux parents permet aux enseignants d'intervenir auprès des élèves en fonction de leurs besoins ou difficultés parfois très ponctuels.
 - Concernant l'axe « devenir un élève citoyen », 18 Délégués de classe ont été élus et un 1er Conseil des Délégués aura bientôt lieu. Ces conseils sont un premier pas avant les Conseils de Coopérative dans lesquels les élèves de CM pourront peut-être commencer à gérer un budget pour leur classe.
 - Le Cross du St Christoly va rassembler tous les élèves de CM2 et de 6ème des écoles du RRS et du Collège de St Yzan, mardi 12/11/2013. La coupe est remise en jeu cette année et les CM2 de Laruscade vont essayer de la remporter comme il y a 2 ans.
 - Dans la perspective du Projet d'école, 10 classes de l'école vont participer aux Comités de lecture du RRS. Des livres, sélectionnés et achetés par les enseignants, vont circuler dans les familles pour que les parents et les enfants puissent en parler ensemble et écrire leurs avis. Ces avis seront repris pour créer des affichages. Les classes pourront aussi créer des objets, en lien avec les livres du Comité. C'est l'école de St Christoly qui organisera la manifestation cette année au mois de juin. Tous les élèves des Comités de lecture du RRS du secteur de St Yzan participeront alors à des ateliers autour des livres, animés par les enseignants.
 - Quelques classes participeront aussi à la rédaction (articles, photos, rubriques diverses) du journal Zéphyr, journal des élèves des écoles du RRS.
 - Suite à l'inscription de l'école dans le cadre du salon du livre de Blaye « Livres en Citadelles », 5 classes ont été retenues pour accueillir en classe des auteurs ou illustrateurs, début décembre. Ce salon aura lieu les 8 et 9 décembre 2013 à la citadelle de Blaye. Les classes pourront aussi participer à un concours de photos qui leur permettra de gagner des livres. Ces photos seront exposées durant le salon.

- Un spectacle de Noël, financé par la Mairie, est offert à tous les élèves de l'école ainsi que les cadeaux de Noël choisis par l'école (matériel collectif en maternelle et un livre par élève en élémentaire).
- Autres projets en partenariat entre l'école et la Mairie : Mme Bouteloup consacre 12h à l'école lors de l'accueil de chaque classe 1 fois par semaine à la Bibliothèque pour un prêt de livre et une animation autour de livre. C'est aussi la Mairie qui prend en charge l'intervenant de l'école multisports, chaque vendredi soir après la classe, pour les élèves de CM2.
- Un projet de manifestation (à réfléchir) pour Carnaval est envisagée le 14/02/2014. Il est rappelé aux parents que les photos ou films qu'ils prennent ne doivent pas être diffusés et devraient ne concerner que leur enfant ou rester dans un cadre strictement familial privé.

Présentation des projets de classes par chaque enseignant, de la PS au CM2.

➤ Projets des classes de CM :

- * Cross le 12/11/2013 pour les CM2 des 3 classes ; les CM1 des 4 classes feront un cross à Laruscade pendant ce temps.
- * Participation à Livres en citadelle pour les 4 classes.
- * Projet scrabble reconduit pour les 4 classes.
- * 10 séances de natation pour les 36 CM2 à la fin de l'année.
- * Spectacle des mini concerts au théâtre Fémina en octobre.
- * La classe de Mme Poulain compte correspondre avec une classe de St Yzan.
- * La classe de Mme Dechelotte participera au festival du film documentaire et scientifique.

➤ Projets de classe des CE, CP et GS-CP :

- * Les classe participent aux projets : Livres en Citadelle, Comités de lecture et peut-être aux rencontres Faites vos jeux du RRS. Un mini concert au théâtre Fémina est prévu en mai 2014.
- * Les classe de CP-CE1, CE1 et CE1-CE2 feront de la balle ovale avec une rencontre inter école
- * Les CE1 de Mme Rigollet correspondront avec une classe de St Eulalie et les CE1-CE2 de Mme Da Queija avec une classe du Burkina Faso.
- * Les GS-CP de Mme Mora envisagent de créer un film d'animation.

➤ Projets des classes maternelles :

- * Les classes vont participer aux Comités de lecture et à Livres en citadelle.
- * Elles envisagent une sortie « pêche à pieds » sur le bassin.
- * Plusieurs projets de mise en voix d'un album et de vidéo oralisée (en anglais pour les MS-GS)
- * La classe de PS-GS de Mme Chapuis participera à « Faites vos jeux » (création d'un jeu mathématique).
- * La classe des MS-GS de M Darrigrand souhaite mettre en place une correspondance scolaire avec une classe de Bordeaux.
- * La classe de Mme Castang travaille sur les élevages d'insectes et les plantations. Elle ira visiter une ruche au printemps.
- * La classe de Mme Guichou ira au théâtre Fémina pour un mini concert en fin d'année.

De très nombreux projets sont envisagés, mais ne seront pas tous réalisables dans l'état actuel des choses, car la subvention Mairie et le complément coopérative scolaire ne suffiraient pas.

Il est donc demandé aux parents d'élèves élus s'ils seraient d'accord pour monter des projets de manifestations qui permettent de récolter des fonds, qui serviraient à financer les nombreux trajets en bus prévus pour toutes les classes. La FCPE accepte, la liste non affiliée prêter son concours aux autres associations.

5. Règlement intérieur de l'école

Mme Ghibaudo rappelle que les vêtements prêtés aux familles pour changer leur enfant doivent être rapportés à l'école.

Appel au don de vêtements trop petits : pour changer les enfants (de maternelle mais aussi d'élémentaire) et pour aider les familles dans le besoin. Les familles, dont les enfants ne seraient pas suffisamment couverts, pourront s'adresser en toute confidentialité à la directrice pour trouver des vêtements adaptés à l'hiver qui arrive.

Mme Ghibaudo rappelle l'importance de la couverture de chaque élève par une assurance scolaire complète (individuelle accident + responsabilité civile) pour toute sortie payante ou dépassant le temps scolaire, et pour tous les temps de bus et garderie qui ne sont pas des temps Éducation Nationale.

Lecture du Règlement Intérieur de l'école. Certains passages sont discutés et modifiés au fur et à mesure de la lecture.

Discussion sur les horaires d'ouverture de l'école le matin :

- Difficulté pour certains parents de déposer leurs enfants à l'heure en élémentaire puis d'emmener ceux de maternelle jusque dans leur classe. Les dix minutes de battement sont trop courtes. Pourquoi ne pas ouvrir les portes de l'élémentaire 5 minutes plus tôt ?
- Réponses de la Directrice et de la Mairie : la grande majorité des parents parvient à être à l'heure. Sur 340 élèves il y a une 15 aine de parents chaque matin qui sont en retard. Dans les faits, je ne ferme jamais le portail de la maternelle à 8h45 et laisse déjà quotidiennement à ces parents 5 à parfois 10 minutes supplémentaires. Donc ces retardataires disposent de plus de temps que les autres, alors que les autres parents ont bien compris que les discours sont déplacés le matin et que pour aider leur enfant à devenir autonomes, ils peuvent le laisser accrocher seul son blouson et mettre ses chaussons, comme il le fait pendant le temps scolaire. Mais il est vrai qu'en passant le portail à 8h45, il est difficile de laisser son enfant dans les meilleures conditions. Est-ce à cause du règlement ?
- Les enfants ne peuvent être accueillis plus de 10 minutes avant l'heure de classe. Ce sont les enseignants qui assument cette responsabilité et on ne peut allonger ce temps là, ni faire intervenir une garderie municipale. L'heure de début des enseignements étant à 8h45, les élèves ne peuvent entrer dans l'école et se placer sous la responsabilité de celle-ci qu'à partir de 8h35.
- On ne peut décaler les horaires de la maternelle ou les horaires de l'élémentaire car les horaires de bus ne peuvent être modifiés et bornent les horaires de l'établissement scolaire.
- Je suis certaine qu'avec plus de bonne volonté et une meilleure organisation le matin, les enfants pourraient entrer à l'heure.
-

Discussion sur la fermeture des portes à 8h45 avec obligation de revenir à 13h20.

- Ce règlement a été rédigé suite à de trop nombreux et répétés abus. Cette tolérance 0 a permis à ces élèves d'arriver maintenant à l'heure à l'école. On peut essayer de remettre un peu de souplesse et faire le point aux vacances de Noël. Pour l'élémentaire, notre assistante administrative pourra maintenant gérer les retards **exceptionnels** (donc rares) et fera signer à la famille retardataire un billet de retard qui pourra autoriser l'enfant à entrer en classe, selon le motif. Ce dispositif sera abandonné si des abus se reproduisaient de nouveau. Un élève de maternelle arrivant lui aussi exceptionnellement après la fermeture du portail s'adressera à mon bureau pour avoir son billet de retard.

Vote à main levée.

Le Règlement Intérieur est adopté par 34 voix pour, 2 contre et 0 abstentions. Il sera diffusé pour signature, aux familles qui reconnaîtront en avoir pris connaissance et l'accepter à l'aide d'un coupon détachable à remettre signé à l'enseignant. Rappel est fait que toute scolarisation d'un enfant dans un établissement implique l'adhésion et le respect de son Règlement Intérieur par la famille.

6. Questions des parents d'élèves n'ayant pas trouvé réponse en cours de réunion

La Directrice remercie les parents représentants de la liste non affiliée pour leur remarque « Sinon les parents sont en général plutôt satisfaits et les autres questions sont posées au cas par cas directement avec les enseignants ou la directrice. » En effet de nombreuses interrogations ou incompréhensions des parents pourraient se dissiper sans attendre, lors d'un RDV.

• Organisation de la sortie des classes et responsabilités :

Les élèves d'élémentaire (à partir de 6 ans) sortent de l'école à 16h30 et sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent être présents. La responsabilité des enseignants n'est plus engagée. Les élèves inscrits en garderie sont placés sous la responsabilité de celle-ci dès 16h30. Le rang de la garderie rejoint le self vers 16h40. Les élèves dont les parents sont absents attendent entre les 2 portails dans une zone sécurisée. Ils devraient franchir le 2ème portail et être dans la rue, mais nous en avons décidé autrement, bien que rien ne nous y oblige. Ce sont les parents qui en sont

responsables et doivent les récupérer à l'heure, pour éviter qu'ils se chamaillent ou partent sans leur permission. Les parents peuvent aussi téléphoner et laisser un message (avant 16h15) pour qu'ils soient envoyés en garderie (s'ils sont inscrits ou situation exceptionnelle). Certains élèves ne savent jamais s'ils vont en garderie ou s'ils attendent.

Rappel : Les messages sont tous écoutés, même s'il n'est pas possible de rappeler chaque parent. Il faut donc systématiquement laisser un message sur le répondeur.

Attention, la zone entre les deux portails n'est pas une zone de discussion : dans un souci de visibilité des enfants à cette heure là, merci de ne pas rester quand votre enfant a été récupéré.

- Tableau dégradé en élémentaire : En commande. Quand problèmes de matériel, les enseignants transmettent à la Mairie, qui effectue les travaux nécessaires.

- Rénovation et amélioration des cours de l'école :

Toilettes : pas de problèmes sanitaires, réfection envisagée onéreuse donc pas de changement prévu pour cette année. Après vérification, il n'y a pas de fuite sous le préau.

Jeux : une structure pour la maternelle avait été budgétisée, mais la priorité a été donnée au financement du self. Enseignants aussi en demande d'une structure, mais les investissements récents n'ont pas permis de conserver ce budget.

- Ouverture de la garderie 30 minutes plus tôt ?

NON. Rappel : les parents accompagnant leur enfant en garderie le matin doivent être sortis de l'école au plus tard à 8h20.

- Est-il possible de mettre des bloque portes en maternelle pour laisser passer les poussettes ?

Réponse Mairie : La sécurité nous interdit de bloquer les portes.

- Carnaval et kermesse : une manifestation en réflexion le 14/02/2014, la suivante pas encore planifiée

7. Projets des parents d'élèves

La liste non affiliée n'a pas de projets de manifestations mais se met à la disposition des associations et enseignants.

La FCPE propose :

- décembre : photo du père Noël et emballage des cadeaux à Super U
- février : photos des fratries
- avril : loto
- mai : concours de pétanque

La FCPE souhaiterait récupérer des peluches pour les transmettre à l'hôpital Pellegrin pour les enfants hospitalisés.

L'APER maintient

- 17 novembre : vide jouets à la salle des fêtes. Un chèque sera remis à la Coopérative scolaire pour cette manifestation et celle du 2/11 (Halloween).

Toutes les questions ayant obtenu réponse et sur ces belles perspectives de manifestations festives, la séance est levée à 21h30.

Mme Laurence GHIBAUDO, directrice
Présidente du Conseil d'école